



PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE POSTULAT
de Mme Tristan et M. Fournier du 31.03.2023
intitulé « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable »

En séance du 18 avril, le Conseil municipal a pris connaissance du postulat déposé auprès du bureau par Mme Tristan et M. Fournier concernant les transports publics et le développement de la mobilité douce.

Le Conseil a demandé à la commission « Aménagement du territoire et mobilité » de préavisier le dossier pour s'assurer de la faisabilité juridique, financière et opérationnelle des démarches proposées. En amont de l'entrée en matière, le Conseil municipal relève les éléments suivants :

Gratuité des transports publics

La gratuité générale des transports publics faisant l'actualité (voir jurisprudence) dans certaines villes suisses, le service a commandé un avis de droit sur la thématique. Celui-ci a révélé que la mise en place de la gratuité générale semble anticonstitutionnelle. Cependant, d'autres alternatives visant à inciter l'utilisation des transports publics pourraient être étudiées.

Mobilité douce

La Commune continue d'investir chaque année dans le développement d'infrastructures de mobilité douce tel que container ou racks à vélo, bornes électriques, signalétique ou sentiers. Elle investiguera volontiers sur un renforcement de mesures allant dans ce sens.

Communication

La mobilité regroupe plusieurs acteurs qui sont partenaires de la Commune (TMR, Téléverbier, Verbier Tourisme, ALTIS). Il convient de penser globalement la communication et l'information des transports multimodaux pour une bonne compréhension et connaissance des utilisateurs. La Commune peut prendre des mesures complémentaires pour renforcer l'information à ce sujet.

Vu ce qui précède et avec les réserves légales qu'il convient d'apporter à la thématique de la gratuité générale des transports publics, le Conseil municipal préavise favorablement ce postulat et recommande aux membres du Conseil général de l'approuver.

Approuvé en séance du Conseil municipal du 20 juin 2023

Pour le Conseil municipal

Christophe Maret
Président

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général